



Envoi au contrôle de légalité le : 16 octobre 2023

Publication électronique le : 16 octobre 2023

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Zohra OUAGUEF

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Frédéric MELCHIOR.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**ETUDE D'AMÉNAGEMENT FONCIER POUR LES COMMUNES DE BAINGHEN,  
SURQUES, ESCOEUILLES ET HOCQUINGHEN-INSTITUTION D'UNE  
COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER**

(N°2023-365)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles L.121-2 et suivants ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2019-167 de la Commission Permanente en date du 03/06/2019 « Etudes d'aménagement - Programmation 2019 » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 05/09/2023 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

D'instituer une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier sur les communes de Bainghen, Surques, Escoeuilles et Hocquinghen, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 18 septembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Direction du Développement, de l'Aménagement et de  
l'Environnement  
Service de l'Aménagement Foncier et du Boisement

**RAPPORT N°30**

Territoire(s): Audomarois, Calaisis

Canton(s): CALAIS-2, LUMBRES

EPCI(s): C. de Com. du Pays de Lumbres, C. de Com. Pays d'Opale

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023**

#### **ETUDE D'AMÉNAGEMENT FONCIER POUR LES COMMUNES DE BAINGHEN, SURQUES, ESCOEUILLES ET HOCQUINGHEN-INSTITUTION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER**

Les conseils municipaux de Bainghen, Surques et Escoeuilles ont respectivement délibéré les 19 février 2018, 23 novembre 2018 et 30 mars 2018 pour solliciter l'engagement par le Département d'une procédure d'aménagement foncier sur leur territoire.

Dans ce cadre, la Commission permanente, réunie le 03 juin 2019, a décidé d'affecter les crédits nécessaires à l'élaboration d'une étude préalable d'aménagement foncier dont l'objet est de permettre à la commission communale ou intercommunale et au Département d'apprécier l'opportunité de la réalisation d'un aménagement foncier, ses modalités et son périmètre et de définir toutes les recommandations utiles à la mise en œuvre de l'opération.

Cette étude, confiée au cabinet de géomètres-experts GE7V, a notamment identifié un intérêt à étendre la réflexion sur une partie du territoire de la commune voisine d'Hocquinghen qui a d'ailleurs délibéré le 28 juin 2022 pour demander son intégration dans la démarche.

Les résultats des premiers travaux menés par le géomètre démontrent la nécessité de restreindre le périmètre de l'aménagement foncier aux strictes limites du territoire d'étude à savoir les communes de Bainghen, Surques, Escoeuilles et Hocquinghen, hormis quelques extensions éventuelles à la marge sur les communes voisines.

Par conséquent, il est proposé d'instituer une commission d'aménagement foncier selon un format intercommunal.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de décider d'instituer une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier sur les communes de Bainghen, Surques, Escoeuilles et Hocquinghen.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY